

AJOURNEMENTS—*Suite.*EXTENSION DES FRONTIÈRES DU MANITOBA—*Suite.*

bien écrit à Rome en 1870, pour faire revenir Mgr Taché—4166; veut se venger de 1896—4167; M. Ewart qui prépara le bill remédiateur en 1896 était un intermédiaire entre gouvernement et hiérarchie romaine—4167; les conservateurs affectent de blâmer l'article de l'"Hamilton Spectator", mais ils en profitent—4168.

M. R. L. Borden—Désapprouve "Spectator"—4168.

M. Fitzpatrick—Lit article du "Soleil" en entier—4169; n'a pas le sens qu'on lui attribue en le lisant partiellement—4169; M. Rogers prend sur lui de dévoiler une entrevue à laquelle il n'a pas assisté—4170; M. Campbell n'a pas corroboré ce qu'a dit M. Rogers de l'entrevue—4170; pour quoi n'est-ce pas M. Roblin qui a fait cette déclaration—4170; la vérité sur l'entrevue entre M. Campbell et Mgr Sbaretti—4171; rien de mal de fait ni de dit par Mgr Sbaretti—4172.

M. J. H. Bergeron—Ne complot rien avec M. Leblanc, député de Laval—4173; chef de l'opposition n'a pas fait d'excuses—4173; n'en avait pas à faire—4173; grande différence entre les deux Articles 16—4174; lettre de l'hon. C. Fitzpatrick candidat en 1896 à l'archevêque de Québec—4174; acte des libéraux en 1896, point de départ des difficultés actuelles—4174; mission Mgr Taché—4176; promesses faites—4176; les causes d'influence indue, l'élection de Charlevoix—4178; Mgr Conroy—4178; l'affaire du Manitoba—4181; grâce à Dieu, n'est pas chef du parti conservateur—4181; sir Charles Tupper et l'équité envers les minorités—4184; on a trompé le Saint-Siège au sujet du règlement de la question scolaire du Manitoba—4184; entrevue de M. Gustave Drolet—4185; présence du délégué humiliante pour l'épiscopat canadien—4186; évêques de Québec, très prudents—4188; M. Loy et le clergé de Beauharnois—4188.

M. Bourassa—Mgr l'évêque de Valleyfield n'a pas publié le mandement de 1896—4188; premier ministre n'aurait pas dû renoncer à sa rédaction de l'article 16—4190; le retour de M. Sifton est la preuve que le nouvel article 16 ne peut pas être favorable aux catholiques—4190; si l'on n'eût fait dans le bill aucune mention des écoles, les territoires seraient entrés avec des écoles conformes à la loi de 1875—4191; espère que ce sera la dernière discussion au Canada où sera mêlée la question des écoles—4191.

M. O. Talbot—M. Bergeron applaudit aux insultes de M. Foster puis, se pose comme défenseur des évêques de Québec—4191; sir W. Laurier à Saint-Raphaël de Bellechasse en 1896—4192; a refusé de signer le document Landry-Pelletier-Chapais—4192; cela n'a servi à rien de signer; c'était un piège pour les candidats libéraux—4193; les conservateurs ont été battus parce que le pays voulait un changement—4192; l'enfer est rouge et le ciel est bleu—4193; M. Ber-

AJOURNEMENTS—*Suite.*EXTENSION DES FRONTIÈRES DU MANITOBA—*Suite.*

geron à Saint-Paschal de Kamouraska—4194; depuis que nous avons un amlégat au Canada les libéraux ont la tranquillité—4194.

M. A. B. Ingram—A le droit de dire que sir W. Laurier a mal arrangé les affaires—4195; reproche au premier ministre de n'avoir pas consulté ministre intéressé—4195; Mgr Taché et M. Ewart qui ont été consultés pour le bill remédiateur étaient citoyens du Canada—4197; Mgr Sbaretti ne l'est pas—4197; si le ministre de la Justice avait parlé plus tôt, il se serait évité des allusions blessantes du ministre de l'Intérieur—4198.

Motion d'ajournement rejetée—4198.

INSTRUCTIONS AUX PRÉSIDENTS D'ÉLECTIONS.

M. J. E. Armstrong—Signale irrégularité, élection de London—7493; portion omise dans formule de serment expédiée aux présidents d'élection—7493; deux paragraphes omis—7493; formules du gouvernement incorrectes—7493; propose ajournement—7493.

Sir W. Laurier—N'a jamais été informé de l'affaire—7494; hon. Scott ne peut pas s'être prêté à une manœuvre déloyale—7494; formules conformes à celles ayant servi aux élections générales—7497.

M. R. L. Borden—D'après la loi, la formule du serment employé dans les élections provinciales doit servir aux élections fédérales—formule du serment d'Ontario—7496; paragraphes additionnels 8 et 9—7496; jusqu'à preuve du contraire est bien tenu de supposer qu'il y a eu oubli—7497.

Hon. C. Fitzpatrick—Avec l'approbation du premier ministre promet enquête devant le comité des privilèges et élections, si on veut faire la demande—7498.

Hon. G. Foster—Le secrétaire d'Etat aurait dû agir aussitôt informé—7498; la formule distribuée en 1900 était correcte—7500.

M. A. B. Ingram—L'effet de cette omission en 1904—7502; les électeurs n'étaient pas tenus de jurer qu'ils n'avaient pas reçu d'argent—7502; si même l'omission avait raison d'être, aurait dû être signalée—7503; omission pas justifiée—7504; rien n'indique à première vue l'omission—7504; excuses données—7505; document faux, tronqué et trompeur—7506.

M. J. G. H. Bergeron—Ne prétend pas erreur volontaire, mais extraordinaire—7507; signale incident de l'élection du comté de Beauharnois—7509.

M. S. Barker—Les serments d'après les lois provinciales—7512; les élections à Hamilton—7514; omission intentionnelle ou conseillée—7514; les boîtes de scrutin aux mains de l'association libérale de Hamilton—7515.

M. L. P. Demers—Changement autorisé par article 65—7516; les conservateurs auraient voulu faire assermenter électeurs deux fois—7517